

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 07 AVRIL 2022

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 07 AVRIL** à **20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX**, Maire, par suite de la convocation en date du 1^{er} avril 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, M. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme VANDENBERGUE Séverine.

Secrétaire de séance : Mr BOULET Michel

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007 ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 17 mars 2022 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

(Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. RYS Didier, M. DUBUISSON Frédéric, votant CONTRE) :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER par chapitre le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit :

A/ En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2022
011 - Charges courantes	3 370 898,00 €	002 - Excédent reporté	6 332 483,08 €
012 - Personnel	4 811 040,00 €	013 - Atténuation de charges	400 000,00 €
014 - Atténuation de produits	15 000,00 €	042 - Opérations d'ordre	300 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	200 000,00 €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	240 000,00 €
023 - Virement à la SI	7 679 532,68 €	73 - Impôts et taxes - FCTVA	8 211 141,31 €
042 - Opérations d'ordre	510 000,00 €	74 - Dotation et participation - DGF	2 866 134,20 €
65 - Autres charges - Subventions	1 545 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	50 000,00 €
66 - Remboursement des intérêts	223 190,91 €	76 - Produits financiers	3,00 €
67 - Charges exceptionnelles	75 100,00 €	77 - produits exceptionnels	30 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 000,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 000,00 €

TOTAL fonctionnement - Dépenses	18 430 761,59 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	18 430 761,59 €
------------------------------------	--------------------	------------------------------------	--------------------

B/ En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2022
001 - Solde exécution SI	1 921 175,78 €	001 - Solde exécution SI	- €
020 - Dépenses imprévues	231 229,79 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	7 679 532,68 €
040 - Opérations d'ordre entre section	300 000,00 €	024 - Pdts de cession d'immobilisation	- €
041 - Opérations patrimoniales	140 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	510 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves, FCTVA	8 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	140 000,00 €
1001 - Travaux neufs de voirie	1 540 322,90 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves , FCTVA	3 874 612,90 €
1002 - Environnement	2 068 880,00 €	13 - Subventions d'investissement	6 306 369,23 €
1003 - Affaires scolaires	284 418,41 €	16 - Emprunts et dettes	1 000 000,00 €
1005 - Monuments historiques	7 678 238,34 €	21 - Immobilisations corporelles	55 000,00 €
1006 - Affaires culturelles	8 358,54 €	23 - Immobilisation en cours	22 230,04 €
1008 - Mobilité urbaine	289 238,97 €	45821 - Mandat port fluvial	128 089,14 €
1010 - Tourisme	2 274,82 €		
1011 - Affaires diverses	170 575,60 €		
1012 - Services techniques	514 633,38 €		
1013 - Divers bâtiments	1 989 981,14 €		
1014 - Service des sports	310 437,65 €		
1015 - Défense incendie	80 000,00 €		
1016 - Services administratifs	75 445,38 €		
1019 - Salle Foch	4 500,00 €		
1021 - Police Municipale	2 400,00 €		
1028 - Salle du Manège	- €		
16 - Remboursement capital	955 351,32 €		
20 - Immobilisations incorporelles	302 282,83 €		
21 - Immobilisations corporelles	710 000,00 €		
45811 - Mandat port fluvial	128 089,14 €		
TOTAL investissement - Dépenses	19 715 833,99 €	TOTAL investissement - Recettes	19 715 833,99 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

